



**VISITEZ NOTRE PAGE WEB ET
SUIVEZ NOUS SUR NOS
RESEAUX SOCIAUX**

WWW.LYCEEBLAISEPASCAL77.FR



**BUREAU DES ENTREPRISES LYCÉE
POLYVALENT BLAISE PASCAL**



**TAXE D'APPRENTISSAGE
2023**

PARTICIPEZ

**À L'EVOLUTION ET LA
REUSSITE DE NOS
ELEVES!!!**



Lycée Blaise Pascal
15 Allée du commandant Guesnet
77170 Brie Comte Robert

du 5 Octobre au 9 Novembre 2023 inclus

Tous les détails sur
soltea.education.gouv.fr



LYCEE POLYVALENT BLAISE PASCAL
BRIE COMTE ROBERT

Madame, Monsieur,

Un grand merci !

Grâce à vous, c'est près de 200 élèves qui ont pu s'immerger au cœur du monde de l'entreprise durant l'année scolaire 2022/2023.

Votre soutien est essentiel à la réussite de nos élèves et à l'obtention de leur baccalauréat.

En ce sens, je vous remercie et vous invite à poursuivre ce bel élan de générosité en contribuant directement par le biais de la taxe d'apprentissage. Comme vous le savez, cette taxe permet à nos élèves d'accéder à une formation de qualité.

Elle permet notamment de financer le matériel pour la mise en place de nouveaux projets.

Nos élèves pourront alors se perfectionner et mettre en pratique les enseignements professionnels au sein du lycée.

Il vous est possible de désigner un bénéficiaire direct.

Ainsi par votre contribution spécifique, vous aiderez à la mise en place de laboratoire de vente ou d'accueil pour continuer de garantir l'excellence dans l'apprentissage.

N'oublions pas, que cette excellence est au service de tous car à la sortie du cursus scolaire, nos élèves se dirigent naturellement vers vous.

Vous savez également impliqués dans la réussite de nos jeunes, je vous prie de recevoir Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères remerciements.

*JF Chalvet
Proviseur*



LYCEE POLYVALENT BLAISE PASCAL
BRIE COMTE ROBERT

Comment contribuer ?



Rien de plus simple, avec la mise en place de la plateforme

Connectez-vous à votre espace personnel et sécurisé pour les entreprises sur soltea.education.gouv.fr

Saisissez le nom du **Lycée Blaise Pascal** et la ville de **Brie-Comte-Robert**.

Dans cet espace, vous retrouverez vos choix de répartition que vous pourrez consulter à tout moment. Vos choix restent archivés.

Autre avantage : vous n'avez plus besoin d'envoyer de chèques ou de faire de virement aux établissements bénéficiaires. Tout se déroule via la déclaration sociale nominative (DSN) et sur la plateforme.

Simple, transparent et sécurisé, ce nouveau service améliore et simplifie la relation entre les établissements et les employeurs.

Alors, connectez-vous dès maintenant sur soltea.education.gouv.fr !

Vous avez jusqu'au 9 Novembre 2023 inclus